



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/BKF/2906 (I)

(NEPAD Ref. 05/42 F)

Volume IV de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel

Décembre 2005

BURKINA FASO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa

Volume III: Projet d'aménagement hydro-agricole de 3 000 ha en aval du barrage de Bagré et intensification de l'élevage

Volume IV: Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	Burkina Faso
Secteur d'activité:	Elevage et lutte contre la pauvreté
Titre du projet proposé:	Appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel
Zone du projet:	Régions de l'Est et du Sahel
Durée du projet:	5 ans
Coût estimé:	Coût en devises..... 1,9 million de dollars EU <u>Coût en monnaie locale</u> 14,1 millions de dollars EU Total..... 16,0 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Milliers de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	2 150	3 981	25
<i>Institution(s) de financement</i>	6 094	11 285	71
<i>Bénéficiaires</i>	375	694	4
<i>Total</i>	8 619	15 961	100

¹ Equivalence monétaire:

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

1 \$EU = 540 FCFA

100 FCFA = 0,18 \$EU

BURKINA FASO

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

« Appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	2
II. ZONE DU PROJET.....	4
A. La région du Sahel.....	5
B. La région administrative de l'Est.....	5
III. JUSTIFICATION	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET	10
V. DESCRIPTION DU PROJET	11
<u>Composante 1:</u> Renforcement des offres privées et associatives de services	12
<u>Composante 2:</u> Renforcement des capacités et actions publiques de services.....	14
<u>Composante 3:</u> Appui aux investissements collectifs et privés.....	15
<u>Composante 4:</u> Gestion et coordination du projet	17
VI. COÛTS INDICATIFS	17
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	18
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	18
IX. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	20
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	21
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	22
XII. RISQUES POTENTIELS	23
XIII. SUITES À DONNER	24
ANNEXES.....	25
Annexe 1: Carte de la zone du projet	27
Annexe 2: Cadre logique du projet	29
Annexe 3: Coûts détaillés du projet.....	33

Équivalence monétaire

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
540 FCFA = 1,00 \$EU

Abréviations

ARECOPA	Projet d’appui au réseau de communication sur le pastoralisme
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l’Afrique
BID	Banque islamique de développement
CLSP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CRUS	Comité régional des unions du Sahel
DAPF	Direction des aménagements pastoraux et du foncier
DEP	Direction des études et de la planification
ECOPAS	Ecosystèmes protégés d’Afrique soudano-sahélienne
ENEC II	Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel
FAO	Programme des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina
FIIP	Fonds d’investissement d’initiative privée
IEPC	Initiative élevage, pauvreté et croissance
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAHRH	Ministère de l’agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques
MARP	Méthode accélérée de recherche participative
MFAE	Ministère français des affaires étrangères
MRA	Ministère des ressources animales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OIE	Office international des épizooties
ONG	Organisation non gouvernementale
PAPISE	Plan d’actions et programme d’investissement du secteur de l’élevage
PDDAA	Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine
PGRN/SY	Projet de gestion des ressources naturelles dans les provinces du Seno et du Yagha
PNDSA II	Second programme national de développement des services agricoles
PNGT II	Deuxième phase du programme national de gestion des terroirs
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PPTE	Pays pauvres très endettés
RECOPA	Réseau de communication sur le pastoralisme
RESUREP	Réseau de surveillance épidémiologique
SDR	Stratégie de développement rural
SIM	Système d’information sur les marchés
SPA	Sous-produit agricole
SPAI	Sous-produit agro-industriel
VSF	Vétérinaires sans frontière
ZAP	Zone agropastorale
ZATE	Zone d’appui technique d’élevage

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Soucieux de renforcer ses actions de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire, le Gouvernement du Burkina Faso a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO en vue d'élaborer, dans le cadre la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD², un Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) et un portefeuille de projets bancables.

I.2. Présenté les 28 et 29 avril 2005 au cours d'un atelier national organisé par le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH), le PNIMT a été validé par une assemblée regroupant plus de 50 participants représentants des secteurs public, associatif et privé directement concernés par le développement agricole et rural. Au cours de cet atelier, les travaux en commissions ont sélectionné, à la suite d'un travail minutieux d'hiérarchisation des priorités, cinq idées de projets qui devaient faire l'objet d'un travail de préparation plus approfondi afin d'aboutir à des Profils de projets d'investissement bancables (PPIB) susceptibles d'être proposés pour cofinancement à la communauté internationale des bailleurs de fonds.

I.3. Le profil de projet présenté dans le présent document constitue l'un des cinq PPIB identifiés. Il s'inscrit au sein des priorités d'investissement identifiées dans le PNIMT et, en particulier, dans les options: (1) « Accroissement de la production et de la productivité »; (2) « Amélioration de la gestion locale des ressources »; (4) « Développement de services de proximité »; et (5) « Gestion des risques ».

I.4. Le présent PPIB concerne plus particulièrement le développement de l'élevage agropastoral. Il a pour objectifs (i) de réduire la pauvreté au sein des systèmes agropastoraux et diminuer l'incidence des facteurs de vulnérabilités et (ii) d'accroître la contribution de ces systèmes à la croissance de l'économie nationale. Il s'inscrit dans les choix stratégiques et opérationnels prioritaires du Gouvernement du Burkina Faso et du Ministère de ressources animales (MRA) à savoir: accroître la contribution du secteur de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale. Il a été préparé avec un souci de cohérence avec la cadre politique et stratégique national et sectoriel tel qu'exprimé au sein des documents clés de politique nationale que sont: (i) le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), (ii) le Plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE); (iii) le Document national « Initiative élevage, pauvreté et Croissance » (IEPC); et (iv) le Document de stratégie de développement rural (SDR).

I.5. Le présent PPIB s'inspire notamment des résultats, conclusions et recommandations de l'étude conduite par le Ministère des ressources animales avec l'appui de la Banque mondiale et du Centre d'investissement de la FAO dans le cadre du partenariat ALive et, plus spécifiquement, de l'IEPC. Validée en juin 2004, cette étude a effectué une revue approfondie et détaillée du secteur de l'élevage en mettant un accent particulier sur la pauvreté au sein du secteur de l'élevage et sur le rôle

² Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) adopté les ministres africains lors de la session spéciale sur le NEPAD tenue à Rome le 9 juin 2002 constitue le volet agricole du NEPAD. Il a pour objectif de restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique et repose sur cinq piliers: (i) gestion durable des sols et systèmes fiables de maîtrise de l'eau; (ii) amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce; (iii) augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim; (iv) recherche agricole, et vulgarisation et adoption de technologies; (v) autres (élevage, pêches et forêts). Son adoption a été suivie (Maputo, juillet 2003) de l'engagement des Chefs d'Etat africains à consacrer au cours des cinq années à venir, au moins 10 pour cent de leur budget pour la mise en œuvre de politiques de développement allant dans le sens du PDDAA.

économique et social joué par celui-ci dans la lutte contre la pauvreté et la croissance de l'économie nationale. L'étude a ainsi notamment mis en évidence le rôle important que jouent à l'heure actuelle les systèmes d'exploitation agropastoraux. L'étude souligne également le potentiel de développement économique et social de ces systèmes. Des mesures appropriées essentielles doivent cependant être prises en vue de réduire les impacts des facteurs de vulnérabilités auxquels les acteurs de l'agropastoralisme sont confrontés, d'optimiser les pratiques et techniques de production et d'améliorer la valorisation de leurs produits.

B. Généralités

I.6. **Cadre national et aperçu sectoriel.** Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 200 km². Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Il appartient au climat tropical sec caractérisé par des aléas climatiques qui vulnérabilisent tout le secteur productif agricole et, plus spécifiquement, le secteur agropastoral.

I.7. Avec un taux de croissance de 2,37%, la population du Burkina Faso est estimée à environ 12,4 millions d'habitants (estimation 2003). Pour une grande partie de cette population, la pauvreté constitue une réalité quotidienne: plus de 46% de la population totale vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté³. Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté atteint plus de 52% (contre 20% en milieu urbain) alors que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage contribuent pour plus de 30% à la formation du PIB national, fournissent 80% des exportations nationales et occupent plus de 85% de la population active.

I.8. Avec un cheptel national estimé⁴ à 7 millions de bovins, 17 millions d'ovins et caprins, 31 millions de volailles et 2 millions de porcins, le secteur de l'élevage contribue pour plus de 12% à la formation de la valeur ajoutée nationale⁵. Cette contribution atteint même 15% si l'on tient compte de la valeur ajoutée apportée par les filières de commercialisation. Outre sa place sociale et économique essentielle, l'élevage constitue une source importante de produits à haute valeur nutritive. En 2001, la consommation moyenne par habitant atteignait ainsi 11,2 kg de viande, 17,4 litres de lait et 8,4 œufs (poules et pintades). Bien que comparables avec les données sous régionales, ces chiffres de consommation sont très largement en dessous des normes internationales recommandées.

I.9. **Importance et difficultés de l'élevage (agro)-pastoral.** Dans de nombreuses régions du Burkina Faso, l'élevage constitue souvent pour les populations la seule alternative aux aléas climatiques et à l'irrégularité des productions agricoles et la mobilité du cheptel constitue un élément déterminant de leur stratégie de lutte contre la pauvreté. La filière bétail-viande est dominée à plus de 90% par les systèmes agropastoraux extensifs. Ces derniers trouvent leur fondement et leur durabilité dans la mobilité et la pratique de la transhumance. Malgré ce caractère extensif et la faible productivité qui lui est associée, les systèmes agropastoraux fournissent plus de 60% des exportations du secteur et interviennent pour près de 70% dans la formation du chiffre d'affaires des filières de commercialisation des produits et denrées d'origine animale.

I.10. A elles seules, les régions de l'Est et du Sahel concentrent plus de 30% du cheptel bovin. Dans ces zones, l'élevage représente pour la grande majorité des ménages la première, et parfois la

³ Estimé à 82 720 FCFA en 2003 (72 690 FCFA en 1998 et 41 099 FCFA en 1994).

⁴ Source: Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II, 2003).

⁵ 250 milliards de FCFA selon les estimations de l'IEPC (2001).

seule, source de revenus. L'avenir de cet élevage est toutefois menacé en raison d'une accumulation de contraintes et de difficultés parmi lesquelles les plus importantes sont:

- les difficultés croissantes d'accès et d'exploitation des ressources pastorales⁶ (accroissement des compétitions et des pressions exercées sur les ressources, réduction des espaces pâturables et disparition des zones stratégiques essentielles au pastoralisme, croissance des difficultés et des contraintes pour le déplacement des animaux);
- les difficultés d'accès et d'exploitation durable des terres agricoles pour les besoins vivriers des ménages et la production de fourrages;
- les déficits en aménagement et les difficultés de sécurisation des parcours;
- la rareté et la vétusté des infrastructures de commercialisation / mise en marché des produits, les manques d'aménagement approprié et de gestion moderne de ceux-ci;
- la faible maîtrise par les acteurs des filières des circuits de commercialisation;
- les déficits d'accès aux services agricoles (rareté de l'offre en services d'appui conseil, difficultés d'accès aux services de santé animale, faible transfert des améliorations techniques et technologiques);
- la faiblesse des financements publics et la rareté de services et produits financiers adaptés aux activités d'élevage;
- les déficits d'accès aux services sociaux de base et les risques et conséquences associées au VIH/SIDA (mobilité des personnes liées aux activités de transhumance).

I.11. ***Environnement institutionnel et structure d'appuis.*** Reflet de la (re)prise de conscience des Autorités politiques de l'importance stratégique du secteur de l'élevage, ce dernier dispose depuis 1997 de son propre Ministère (Ministère des ressources animales – MRA). Celui-ci est organisé au niveau central en plusieurs structures: (i) le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général, (ii) les Directions des ressources humaines (DRH), de l'administration et des finances (DAF), des études et de la planification (DEP) et de la communication et de la presse ministérielle (DCPM); (iii) les Directions générales des productions animales (DGPA) et des services vétérinaires (DGSV); et (iv) les services rattachés: Ecole nationale d'élevage et de la santé animale (ENESA), Ecole de lutte anti-tsé-tsé (ELAT), Centre national d'élevage et d'amélioration génétique (CNEAG). Les missions du MRA sont relayées à l'échelle régionale par 13 Directions régionales des ressources animales (DRRA) qui sont chargées de coordonner les activités des 45 Directions provinciales (DPRA) auxquelles sont rattachées les structures départementales DDRA qui se divisent en zones d'appui technique d'élevage (ZATE), zones agropastorales (ZAP) et postes vétérinaires.

I.12. Malgré le dispositif organisationnel ci-dessus, le MRA a bien des difficultés à assurer ses missions de services publics: vieillissement du personnel, manque de moyen et d'équipements, ressources humaines insuffisantes, déficit de formations et faible diversité des profils des agents. Ces difficultés sont exacerbées par des problèmes d'ordre organisationnel et fonctionnel: absence de système moderne de gestion des ressources humaines et des formations, concurrence des structures projets, présence du secteur public dans des activités relevant du secteur privé, déséquilibre de la répartition du personnel et des budgets au dépens des zones les plus éloignées et les plus touchées par

⁶ Ressources fourragères et ressources en eau.

la pauvreté. Les missions du MRA sont en outre peu relayées ou accompagnées par les secteurs associatif et privé.

I.13. Le niveau d'organisation et de professionnalisation des éleveurs est très faible. La représentativité, la légitimité et l'efficacité des structures faîtières sont loin d'être optimales: faiblesse des capacités des ressources humaines, fonction de représentativité privilégiée par rapport aux fonctions de services aux membres, manque de moyens. Plus efficaces dans leurs actions les Tables filières (interprofessions) souffrent d'une absence de statut juridique qui les écarte des appuis financiers extérieurs qui pourraient leur être accordés.

I.14. Au niveau régional, la situation est plus favorable. L'adoption de la loi n°014 a permis d'améliorer la structuration des éleveurs en groupements, unions départementales, provinciales ou régionales. Dans la région du Sahel, les éleveurs se sont regroupés au sein du Comité régional des unions du Sahel (CRUS). Dans la région de l'Est les importantes difficultés d'accès et d'exploitation des ressources pastorales que rencontrent les éleveurs ont incité les agropasteurs à s'organiser et se regrouper au sein du Réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA).

I.15. Le paysage institutionnel du secteur de l'élevage compte aussi des Organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des prestataires de service privés tels que les vétérinaires privés, les auxiliaires d'élevage⁷ et les bureaux d'appui-conseil. Les prestataires de services privés ne couvrent cependant essentiellement que le domaine de la santé animale. Les autres services tels que l'appui conseil, la formation ou la recherche n'étant que peu couverts par des prestations privées. En avril 2002, 65 cabinets vétérinaires privés agréés étaient fonctionnels. Toutefois, plus de 60% de ces cabinets sont installés au niveau des centres urbains de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et, de nos jours, les régions de l'Est et du Sahel sont encore très peu couvertes en matière de services de santé animale et d'appui conseil. D'un autre côté, même si les auxiliaires villageois ont, par le passé, montré leur efficacité lorsque les structures utilisatrices bénéficiaient de financements pour payer leurs services, à l'heure actuelle, la plupart des auxiliaires villageois ont abandonné leurs activités formelles et/ou se sont tournés vers les circuits illégaux de vente de médicaments.

II. ZONE DU PROJET

II.1. Deux grandes zones d'élevage ont été considérées comme prioritaire pour les interventions du projet en raison d'une part de la faiblesse des appuis et projets déjà existants et, d'autre part, de l'importance de l'implantation des agropasteurs et des activités pastorales qui y sont menées. Le projet couvrira ainsi les régions administratives du Sahel et de l'Est. Dans ces régions, le projet s'adressera en priorité à trois catégories d'acteurs: (i) les ménages agropasteurs; (ii) les acteurs et groupes socio-économiques vulnérables liés aux activités agropastorales et; (iii) les populations sédentaires des zones d'accueil ou traversées par les agropasteurs. A côté de ces trois catégories de bénéficiaires principaux, le projet s'attachera également à appuyer et à renforcer une quatrième catégorie de bénéficiaires au bénéfice des trois autres: (iv) les acteurs de services: secteur associatif, prestataires privés de services et service public.

⁷ Ou agents communautaires en santé animale selon la dénomination de l'OIE.

A. La région du Sahel

II.2. La région du Sahel burkinabé est située à l'extrême nord du pays. Elle s'étend sur une superficie de 36 166 km² (13,2% du territoire national) et comprend quatre provinces: le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yagha.

II.3. La région est composée de quatre grandes familles de paysages: (i) les cordons dunaires d'origine éolienne, (ii) les talwegs et les zones de dépression (vallées, dépressions, terrasses alluviales et plaines aquatiques), (iii) les buttes et les collines, et (iv) les grandes zones de glacis (glacis détritiques, glacis cuirassés et glacis gravillonnaires). Ces paysages sont dominés par des sols sur sables éoliens (19 600 km²), des sols à profondeur moyenne et faible (11 708 km²), des sols profonds argileux (4 074 km²) et des sols profonds alluviaux (732 km²). Le réseau hydrographique est constitué du Béli, du Gourouol, du Sirba et de leurs affluents. En saison sèche, ce réseau se réduit à de simples mares dont les principales sont Oursi, Yomboli, Dori, Kissi, Darkoye, Tin Akoff et Soum.

II.4. Le climat suit un gradient Nord–Sud: les provinces de l'Oudalan, du Soum et le nord du Séno sont caractérisés par un climat sahélien avec une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 400 mm, tandis que le Yagha et le sud du Séno appartiennent à la zone soudano–sahélienne avec une pluviométrie comprise entre 400 et 600 mm. La saison pluvieuse dure trois mois, de juillet à septembre, mais seul le mois d'août ne présente pas de stress hydrique pour les cultures pluviales. Les températures moyennes annuelles varient de 24°C à 42°C.

II.5. Selon le recensement de 1996 (INSD⁸), la population résidente de la région était estimée à 708 332 habitants, soit 6,8% de la population totale du pays. Sa densité varie selon les provinces entre 14 et 29 habitants/km². Celle-ci est faible comparativement à la moyenne nationale qui est de 38 habitants/km².

II.6. La caractéristique majeure de l'économie du Sahel burkinabé est la coexistence de l'agriculture et de l'élevage. Les rendements agricoles sont bas et le bilan céréalier déficitaire au moins une année sur deux. Avec un cheptel estimé à 1,5 million de bovins et 2,6 millions de petits ruminants en 2004 (ENEC II), la région du Sahel est la première région d'élevage du pays. Les producteurs sont majoritairement (i) des agropasteurs pratiquant une transhumance de petite envergure et (ii) des agropasteurs pratiquant une transhumance de grande envergure. Ils sont regroupés au sein du Comité régional des unions du Sahel (CRUS) bien structuré et décentralisé. Elle constitue à l'heure actuelle l'interlocuteur privilégié des différents acteurs institutionnels intervenants dans la région (services de l'état, projets, ONG, etc.). C'est une organisation qui, de par son expérience et son implantation, est à même de porter et de pérenniser des initiatives de développement telles que celles proposées par le projet.

B. La région administrative de l'Est

II.7. La région administrative de l'Est est située à l'extrême Est du pays. Elle couvre une superficie de 46 256 km² (17% du territoire national) et compte cinq provinces (Komandjari, Kompienga, Gnagna, Gourma et Tapoa), 27 départements et 806 villages.

II.8. Le relief de la région est caractérisé par une altitude comprise entre 160 et 330 m, un point culminant qui s'élève à 408 m (Dymaci au nord de Gayéri) et le massif du Gobnangou dans le Sud–Est (partie frontalière avec le Bénin). Les sols rencontrés sont de deux types: (i) les sols squelettiques sur

⁸ L'Institut National de la Statistique et de la Démographie

les plateaux et les sommets de reliefs, et (ii) les sols ferrugineux tropicaux lessivés sur les hauteurs de reliefs vallonnés. Le réseau hydrographique se subdivise en deux: les rivières Faga, Sirba, Goroubi, Dyamougou et Tapoa qui appartiennent au bassin du Niger, et les affluents de la Pendjari (rivières Kourtigou, Arly, Doubodo, Singou et Koulpelogo/Oualé). Aucune de ces rivières n'est pérenne. Par contre, les eaux souterraines comprennent plusieurs nappes peu exploitées.

II.9. Le climat est de type nord-soudanien, avec des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 800 mm d'eau. La saison des pluies s'étend sur trois à cinq mois, de juin à octobre. La végétation est dominée par la savane qui couvre 90% du territoire régional. Les potentialités pastorales y sont importantes. L'accès et l'exploitation durables de celles-ci sont limités par une progression très rapide du front cotonnier et l'existence de larges superficies protégées (parcs nationaux et réserves).

II.10. Selon le recensement général de la population et de l'habitation, la population de la région était estimée, en 1996, à 810 354 habitants (8,3% de la population nationale) pour une densité de 17,4 habitants/km² (moins de la moitié de la moyenne nationale). Le taux d'accroissement annuel moyen (2,9%) supérieur à la moyenne nationale (2,38%) reflète le caractère « zone de forte immigration » de cette région qui est en fait une des zones privilégiées d'implantation des (agro)-pasteurs venus du Nord.

II.11. Les principales activités économiques de la région sont l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche. L'agriculture occupe la quasi-totalité des ménages. Les principales productions végétales sont les cultures vivrières d'autoconsommation (mil, maïs, sorgho, riz, fonio), les cultures de rente (coton et les oléagineux destinés à la commercialisation [arachide, soja, sésame]). Dans cette zone Le bilan céréalier est généralement excédentaire, avec un taux de couverture supérieur à 130%.

II.12. Troisième région d'élevage du pays, la région de l'Est compte environ 830 000 bovins et 1,7 million de petits ruminants. Les systèmes d'élevage pratiqués sont majoritairement extensifs et comprennent le plus souvent soit une transhumance de petite envergure en direction des aires protégées, soit une transhumance de grande envergure en direction du Bénin ou du Togo. Les provinces de la Tapoa, du Gourma et de la Kompienga constituent des zones d'accueil ou de transit des troupeaux transhumants en provenance de la région sahélienne.

II.13. Les difficultés d'accès et d'exploitation des ressources pastorales que rencontrent les agropasteurs transhumants ou sédentarisés dans cette région ont incité les agropasteurs à s'organiser retenu au sein du Réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA). Initialement appuyé par l'ONG Vétérinaires sans frontière (VSF), le RECOPA bénéficie maintenant d'un soutien financier de la Coopération suisse en vue d'aider les agropasteurs et les agriculteurs à gérer équitablement les ressources naturelles (projet ARECOPA).

III. JUSTIFICATION

III.1. Le présent Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel (PADAPES) s'inscrit directement à travers ses objectifs et ses résultats attendus au sein des priorités nationales de développement telles que stipulées dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la Stratégie de développement rural (SDR) et le Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE). Le projet s'inscrit également en contribution à la mise en œuvre du cinquième pilier du PDDAA: la promotion de l'élevage, de la pêche et des forêts.

III.2. L'aperçu sectoriel présenté précédemment met en évidence la place importante jouée par l'élevage en tant que pilier majeur du développement économique et social du Burkina Faso. Pour certains ménages, l'élevage constitue une source de revenu complémentaire, une opportunité de valorisation des sous-produits agricoles (SPA), un moyen d'accroître la rentabilité des cultures et un mécanisme de capitalisation de revenus générés par d'autres activités.

III.3. Pour d'autres, et ils sont les plus nombreux, l'élevage représente la source principale de revenus. Souvent cloisonnées dans des zones isolées et soumises aux aléas climatiques, les activités pastorales et la mobilité du cheptel constituent alors des éléments déterminants des stratégies de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire des ménages. Bien que pratiquant leurs activités dans des conditions difficiles et aléatoires, les agropasteurs forment pourtant un maillon essentiel de l'économie du Burkina Faso. Ils fournissent plus de 60% des carcasses bovines produites au niveau national et sont responsables d'une très grande partie des exportations nationales. La préservation et l'amélioration de l'élevage agropastoral et le développement de conditions favorables de production et de valorisation des produits représentent donc, aux yeux des responsables nationaux, des priorités importantes du développement économique et social du pays.

III.4. Outre le fait que l'élevage joue un rôle essentiel en matière de lutte contre la pauvreté, qu'il contribue pour 15% à la formation de la valeur ajoutée nationale et qu'il est le second poste d'exportation du pays, l'attention particulière accordée par les Autorités nationales, se justifie également par la bonne tenue actuelle du secteur et les perspectives futures favorables de croissance de la demande des marchés en produits et denrées d'origine animale. Les résultats et conclusions des travaux effectués dans le cadre de l'IEPC montrent en effet des performances actuelles et un contexte futurs favorables: (i) bonnes rentabilités financières de la plupart des systèmes de production, en particulier des systèmes agropastoraux transhumants; (ii) efficacité démontrée des filières de commercialisation et bonnes rentabilités économique et financière; (iii) avantages comparatifs des produits burkinabés sur la plupart des marchés régionaux; (iv) bonnes perspectives de croissance de la demande en produits tant sur le marché national que sur les marchés régionaux; et (v) existences de marges appréciables en terme d'amélioration des productions et des productivités.

III.5. Malgré ces résultats et perspectives encourageants, les Autorités nationales sont fortement préoccupées par la capacité actuelle du secteur à, d'une part, préserver le rôle essentiel joué par les activités d'élevage dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire et, d'autre part, maintenir et améliorer la position avantageuse actuelle des produits burkinabés sur les marchés.

III.6. L'élevage agropastoral rencontre, en effet et de manière croissante, des problèmes et des contraintes qui rendent ses perspectives de développement futur de plus en plus aléatoires. En l'absence d'investissements et d'interventions spécifiques visant à résoudre les difficultés actuelles, il sera de plus en plus difficile pour les acteurs impliqués dans l'agropastoralisme: (i) d'assurer une augmentation de l'offre en produits capable de répondre à l'accroissement de la demande, (ii) de garantir une qualité sanitaire des produits susceptible de répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité sanitaire, et (iii) de proposer sur les marchés des produits suffisamment compétitifs pour résister à la pression croissante des importations.

III.7. Les principales contraintes et difficultés rencontrées par les agropasteurs ont été mentionnées antérieurement dans le chapitre consacré à l'importance et aux difficultés de l'élevage agropastoral. Elles concernent globalement trois grands domaines:

- **la sécurisation des accès et des disponibilités en ressources (pastorales, eau et terres de cultures)** avec comme principaux facteurs limitants: (i) le déficit de capacités de négociation des agropasteurs dans un contexte de compétition croissante pour l'utilisation des ressources

et de concentration des décisions en matière de gestion des ressources au niveau des collectivités décentralisées; (ii) les déficits d'investissement en matière de réhabilitation, d'aménagement et de protection des parcours et des voies/pistes de commercialisation; et (iii) l'absence de système de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses adapté aux conditions et réalités des agropasteurs.

- ***la sécurisation des marchés et la valorisation des produits*** avec comme principaux facteurs limitants: (i) le déficit d'organisation et le manque de professionnalisation des acteurs; (ii) la faiblesse des investissements publics et privés de modernisation des infrastructures de commercialisation et de transformation; (iii) les difficultés du maintient et du suivi sanitaire et épidémiologique du cheptel; (iv) les déficits de formation et de sensibilisation des producteurs, transformateurs et commerçants en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire et les difficultés des services publics à assurer les contrôles des produits et denrées d'origine animale.
- ***le développement de l'intensification et l'optimisation économique des activités de production et de traitement des produits de l'élevage*** avec comme principaux facteurs limitants: (i) les difficultés d'accès aux intrants, en particulier, aux intrants alimentaires et sanitaires en raison de déficit dans les disponibilités et de faibles capacités financières; (ii) les déficits d'accès aux services d'appui conseil et, par conséquent, de formation en matière de gestion technico-financière optimale des opérations de production et de traitement des produits; (iii) la faiblesse des capacités d'investissements des producteurs et des transformateurs; (iv) le déficit de solutions techniques viables et durables proposées par la recherche en matière de production d'aliments pour animaux et de propositions concrètes pour une valorisation optimale et durable des ressources existantes.

III.8. Le Projet d'appui au développement de l'élevage agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel (PADAPES) visera globalement à réduire, dans les zones concernées, les difficultés et les contraintes que rencontrent les acteurs de la filière agropastorale avec comme objectif principal d'améliorer et de sécuriser les revenus des agropasteurs. Les interventions du projet concerteront tant les ménages agropasteurs que les autres acteurs et activités socio-économiques liées et/ou complémentaires au développement de l'agropastoralisme (aménagement/gestion des ressources; traitement, commercialisation, valorisation des produits). Les appuis du projet seront ainsi orientés tant vers les ménages agropasteurs que vers les populations sédentaires des zones d'accueil ou traversées. L'initiative de la demande sera toutefois prioritairement (mais non exclusivement) laissée aux agropasteurs, ces derniers étant considérés comme les plus qualifiés pour identifier les types et la localisation des investissements agropastoraux.

III.9. En plaçant l'initiative des demandes au niveau des agropasteurs, l'objectif est également de renforcer leurs capacités de négociation vis-à-vis des collectivités locales décentralisées et répondre ainsi partiellement à la marginalisation croissante des agropasteurs dans les processus de gestion de la ressource. Dans tous les cas la mise place d'un investissement agropastoral résultera toutefois d'un processus de négociation qui inclura l'élaboration d'un plan de gestion de l'aménagement/ investissement prévu.

III.10. La demande en produits d'élevage n'étant visiblement pas un facteur limitant, le projet agira principalement et simultanément sur deux leviers: (i) l'offre en produits et (ii) la valorisation des produits.

III.11. Au niveau de l'offre, les actions comprendront: (i) des actions de renforcement et d'amélioration des services offerts par les organisations régionales d'agropasteurs en matière de

sécurisation foncière et d'accès aux ressources (sensibilisation, formation, services de conseils, formation de prestataires d'appui conseil); (ii) des mesures d'appuis et d'accompagnement des initiatives privées ou collectives visant d'une part, à améliorer l'accès, les disponibilités et l'utilisation rationnelle, durable et économique des ressources alimentaires pastorales et non pastorales et, d'autre part, à promouvoir et à accompagner l'intensification d'activités de production au niveau des exploitations (appuis techniques et conseils pour l'identification et la réalisation de mini-projets, co-financement de ces mini-projets, formation et accompagnement de prestataires de services privés); (iii) le renforcement des capacités et des actions des services publics dans les domaines de la sécurisation foncière, du suivi et de la gestion sanitaire du cheptel et des ressources, de la gestion des crises climatiques.

III.12. Au niveau de la valorisation des produits, le projet concentrera ses interventions à trois niveaux: (i) l'amélioration de l'organisation de la mise sur le marché des produits; (ii) la réhabilitation, l'amélioration et la densification des infrastructures de traitement et de commercialisation des produits et (iii) l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits. Les actions comprendront notamment: (i) des mesures de renforcement et d'amélioration des services offerts aux producteurs et opérateurs (suivi et diffusion des prix des marchés [produits et intrants], appuis conseils [contractualisation des liens commerciaux, débouchés commerciaux]); et (ii) des mesures d'appuis et d'accompagnement des initiatives privées ou collectives visant à moderniser et à densifier les réseaux d'infrastructures de traitement et de commercialisation des produits (appuis conseils pour l'identification et la réalisation de mini-projets, co-financement des mini-projets, formation des opérateurs, etc.).

III.13. La mise en œuvre générale du projet reposera globalement sur deux principes: (i) répondre et accompagner les initiatives et les besoins d'appuis exprimés par les bénéficiaires cibles du projet, et (ii) améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services offerts aux producteurs tant par les organisations régionales de producteurs (sensibilisation, information, mobilisation d'appuis-conseils, etc.) que par les prestataires privés (étude de faisabilité, suivi technique, santé animale, etc.) ou les services publics (sécurisation foncière, suivi, contrôle, prévention et gestion des crises, recherche et transfert de technologies, etc.). Le projet interviendra donc essentiellement en tant que facilitateur, mobilisateur et coordonnateur des appuis techniques et financiers et non comme intervenant direct dans l'exécution des activités. Le projet cherchera et stimulera la participation de tous les acteurs tout en s'assurant de la synergie et de la complémentarité de ses actions avec les interventions antérieures ou en cours.

III.14. La mise en place des investissements s'inscrira dans les principes: (i) d'approche participative (identification et réalisation par, ou sous le contrôle des bénéficiaires); et (ii) de durabilité/viabilité des investissements (rentabilité, gestion rationnelle, absence d'impacts environnementaux et sociaux). Les mini-projets qui auront été identifiés seront financés à travers un fonds d'investissement dont les modalités et mécanismes détaillés de mobilisation des financements seront précisés au cours des étapes ultérieures de la préparation du projet (voir Suite à donner).

III.15. Le fonds d'investissement comprendra deux guichets: (i) un guichet réservé aux financements des mini-projets d'intérêt collectif pour lesquels un accent particulier sera apporté à l'élaboration et à la mise en place des plans et mécanismes de gestion qui auront été préalablement négociés et acceptés par les différentes parties impliquées; et (ii) un guichet réservé aux activités mini-projets productifs d'intérêt privé où l'accent sera apporté au niveau de l'optimisation technico-financière des opérations pour lesquelles le financement aura été sollicité. Dans tous les cas le projet interviendra en co-financement d'une contribution apportée par les bénéficiaires. Un appui sera apporté aux bénéficiaires tant pour la préparation des mini-projets qu'au moment de leur exécution. La contribution financière des bénéficiaires et les appuis techniques seront modulés en fonction des capacités financières et techniques des bénéficiaires.

III.16. Un processus de sélection des projets éligibles permettra à partir de critères spécifiques à déterminer: (i) d'orienter les appuis techniques et financiers du projet vers les acteurs défavorisés et/ou vulnérables et (ii) de s'assurer que toutes les chances de succès et de durabilité sont du côté des bénéficiaires. Le processus de sélection des projets éligibles sera effectué à deux niveaux indépendants (i) une première étape de validation technico-financière qui impliquera un comité regroupant des spécialistes et (ii) une seconde étape de validation socio-économique au niveau d'un comité régional de sélection qui comprendra des représentants des organisations représentatives des bénéficiaires (producteurs, transformateurs, commerçants), du secteur publics et de la société civile. Un appui sera apporté par le projet à travers le financement sur une base compétitive d'une ou plusieurs structures d'appui-conseil en vue de d'appuyer les bénéficiaires pour l'identification et la préparation de leurs projets et pour le suivi de la réalisation des opérations.

III.17. L'exécution des interventions du projet reposera sur les institutions déjà en place. Les structures comprendront notamment les associations régionales d'agropasteurs (CRUS dans la région du Sahel et RECOPA dans la région de l'Est), les associations professionnelles pour ce qui concerne les activités de transformation et de commercialisation des produits et denrées d'origine animale, les services publics (Départements des ressources animales), les collectivités territoriales et les prestataires de services privés (vétérinaires, auxiliaires d'élevage, prestataires d'appuis-conseils tels que les ONG ou les bureaux d'étude).

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. ***Objectif général de développement.*** Le Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions du Sahel et de l'Est (PADAPES) s'inscrit dans l'objectif général du Gouvernement du Burkina Faso et du Ministère des ressources animales d'améliorer la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et la croissance de l'économie nationale.

IV.2. ***Objectifs spécifiques du projet.*** De manière plus spécifique, le projet aura pour objectif principal d'améliorer et de sécuriser les revenus des agropasteurs des régions de l'Est et du Sahel. Les interventions du projet s'inscriront au sein de trois objectifs spécifiques:

- *La sécurisation des ressources pastorales* à travers:
 - le renforcement des capacités de négociation des agropasteurs par un renforcement des services et des actions des organisations régionales d'agropasteurs et des prestataires privés d'appui conseil dans les domaines de l'accès, de l'exploitation et de la gestion durables des ressources pastorales;
 - la réhabilitation, l'aménagement et la densification des réseaux d'infrastructures agropastorales (aires de pâturage, points d'eau pastoraux, pistes à bétail, couloirs de passage, zones de replis);
 - l'amélioration de la sécurité foncière des infrastructures pastorales par un renforcement des capacités et des actions des services en charge du domaine et du cadastre;
 - l'amélioration de la gestion et de l'exploitation rationnelle des infrastructures agropastorales;
 - l'appui à l'élaboration et à la mise en place d'un système de prévention et de gestion des effets néfastes des crises climatiques adaptés aux particularités de l'élevage.
 - le renforcement des capacités des services publics de l'élevage et des prestataires

privés en santé animale pour l'amélioration de l'efficacité des campagnes de vaccination et le renforcement du réseau de surveillance épidémiologique (RESUREP);

- le renforcement de la gestion de la transhumance nationale et transfrontalière.

- **La sécurisation des marchés et l'optimisation** à travers:

- le renforcement des capacités de services et des actions des organisations professionnelles impliquées dans le traitement et la commercialisation des produits de la filière bétail-viande;
- la promotion et l'appui à la création et à la contractualisation de liens commerciaux entre opérateurs de la filière;
- la réhabilitation, l'aménagement et la densification des réseaux d'infrastructures structurantes d'abattage et de commercialisation des animaux (marchés, aires d'abattage);
- le renforcement des systèmes de collecte et de diffusion des informations commerciales relatives aux produits animaux et au marché des intrants;
- l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits et denrées d'origine animales mis sur les marchés de consommation.

- **L'intensification et l'optimisation des activités de production et de traitement des produits animaux et la diversification des revenus des ménages agropasteurs** à travers:

- la promotion et l'appui technique et financier aux initiatives privées d'intensification des activités de productions, de traitement et de commercialisation des animaux;
- la promotion et l'appui technique et financier aux initiatives privées de production et de valorisation d'aliments pour animaux;
- le renforcement des capacités et des actions d'appui conseils des organisations régionales d'agropasteurs, des organisations professionnelles et des prestataires privés de services dans le domaine de l'optimisation technico-financière des activités de production et de traitement/valorisation des produits (y compris l'optimisation de la production, de la valorisation et de l'utilisation rationnelle des intrants);
- le renforcement des capacités de collecte et de diffusion d'informations technico-commerciales relatives aux intrants alimentaires et sanitaires d'élevage;
- la promotion et l'appui technique et financier pour une diversification des sources de revenus.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Pour atteindre ses objectifs, les activités du projet ont été réparties au sein de quatre composantes opérationnelles Composante 1: Renforcement des offres privées et associatives de services; Composante 2: Renforcement des capacités et actions publiques de services; Composante 3: Appui aux investissements d'intérêt collectif et privé; et Composante 4: Gestion et coordination du projet. Le cadre logique présenté en annexe 2 résume les principaux objectifs, résultats attendus et activités du projet.

Composante 1: Renforcement des offres privées et associatives de services

V.2. ***Objectifs et apports du projet.*** Les interventions viseront à renforcer les capacités et les actions de services offerts par les structures associatives et les prestataires privés intervenant en appui aux activités et aux acteurs de la filière agropastorale. Elles viseront à renforcer, étendre et professionnaliser les services offerts par: (i) les structures régionales et locales représentatives des agropasteurs et des opérateurs des secteurs du traitement et de la commercialisation des produits et denrées d'origine animale, et (ii) les prestataires de services privés d'appui-conseil (ONG, bureau d'étude) et de santé animale (vétérinaires et auxiliaires villageois). Les actions proposées seront complétées et affinées en fonction des résultats de l'étude « Etat des lieux du secteur associatif et privé et audit des organisations régionales » proposée par la suite (voir chapitre « Suites à donner »).

V.3. Dans le cadre de la composante, le projet assurera le financement de:

- L'élaboration et la conduite de programmes de formation à l'intention des responsables et des cadres des organisations et associations régionales et locales d'acteurs agropastoraux (agropasteurs, transformateurs, commerçants) et des prestataires de services privés d'appui conseil (ONG, bureau d'étude, vétérinaires privés) sur: (i) les questions de gestion foncière (accès, exploitation et gestion durables, aspects juridiques, aspects et risques sociaux, gestion des conflits, cadastrages/enregistrement, préparation de plan de gestion des ressources, etc.), et (ii) la contractualisation des liens commerciaux.
- La préparation et la réalisation d'un programme et d'un plan de formation à l'intention des agropasteurs et des responsables locaux (élus des collectivités et autorités coutumières) sur les questions de gestion foncière.
- La préparation et la réalisation d'un programme et d'un plan de formation des agropasteurs et des opérateurs du traitement et de la commercialisation des produits animaux dans le domaine de la contractualisation des liens commerciaux.
- L'élaboration par la Direction générale des productions animales (DGPA) en partenariat avec la recherche de modèles technico-financier (Guide technico-financier) pour les opérations de production et de traitement des animaux et de production et valorisation d'intrants alimentaires.
- La constitution au niveau des organisations régionales d'une base de données sur les structures d'appui conseil et la formation des cadres des organisations régionales pour l'identification, la contractualisation et le suivi de prestations privées d'appui conseil.
- La préparation (DGPA) et la réalisation d'un programme et d'un plan de formation à l'intention des prestataires de services (publics, associatifs, privés) sur l'optimisation des opérations de production et de traitement des animaux et des opérations de production et traitement d'intrants alimentaires.
- La mise en place en faveur des deux organisations régionales d'agropasteurs d'un fonds de services, d'études et de recherche (voir objectifs et modalités d'exécution ci-dessous).
- Le financement de la réalisation par les organisations régionales d'agropasteurs d'activités de sensibilisation, d'information et de mise en débats des questions foncières (émission radio, organisation et appui au fonctionnement de club d'écoute, organisation d'ateliers de réflexions et d'échanges).

- Le renforcement en équipement, véhicule et fonctionnement des organisations régionales d'agropasteurs (CRUS et RECOPA) et le financement des frais de mise à disposition d'un conseiller technique (expert national) au niveau de chacune des ces organisations pendant de la durée du projet.
- L'appui à l'installation de vétérinaires privés à travers des mesures d'incitation à l'installation (études de marché, équipements, stock de médicaments).
- Les activités de sensibilisation et de constitution, par les vétérinaires privés, de réseaux d'axillaires de santé animale/élevage ainsi que les frais de formation, en équipements, stocks de médicaments de ceux-ci.

V.4. **Modalités de mise en œuvre.** Les actions d'élaboration, de conduite et de réalisation de programmes de formation seront contractualisées par les coordinations régionales du projet et en accord avec les organisations régionales d'agropasteurs à des opérateurs spécialisés disposant des compétences confirmées dans les domaines considérés. Ces opérateurs (bureaux d'études, ONG, prestataires [privés, services techniques de l'administration]) seront sélectionnés sur une base compétitive après soumission d'une part, d'une offre technique et, d'autre part, d'une offre financière.

V.5. Les autres activités conduites feront l'objet d'un Programme annuel d'exécution technique et financière (PETF) qui sera soumis par les Organisations régionales d'agropasteurs au projet. Le PETF précisera l'utilisation du Fonds de services, d'étude et de recherche (FSER). Les mécanismes et critères détaillés de mobilisation et d'utilisation de ce Fonds seront précisés au cours de la poursuite de la préparation du projet (voir suite à donner). Le Fonds visera à permettre aux organisations régionales de donner suite à des demandes de services spécifiques qui leur seraient adressées et de conduire des études ou analyses au bénéfice commun de l'ensemble des acteurs de la filière agropastorale. Les activités qui seront éligibles au fonds concerneraient: (i) la contractualisation d'appuis conseils (juridiques ou autres) en vue d'accompagner ou d'appuyer le règlement de différents ou d'aider dans le cadre de négociation ou de procédures administratives et juridiques dans le domaines de l'accès, de l'exploitation et de la gestion durable des ressources agropastorales; (ii) la mobilisation d'expertise pour la réalisation d'études liées à la problématique de la gestion foncière pastorale (analyse/élaboration de texte d'application à la législation, préparation de dossier en vue de la participation des organisations régionales à l'élaboration de la politique foncière, plaider auprès des pouvoirs publics, préparation de dossier pour la participation à des négociations sur la transhumance nationale ou internationale, etc.) ou au développement de nouveaux marchés; (iii) l'organisation de réunions avec les différentes parties concernées dans le cadre de négociation relative à l'accès aux ressources foncières pastorales et agricoles ou le règlement négocié de conflits; et (iv) la contractualisation d'activités de recherche dans le cadre de l'amélioration de la disponibilité et de la valorisation des ressources alimentaires pastorales et non pastorales.

V.6. Les activités d'appui à l'installation de vétérinaires privés seront conduites sous la responsabilité de la Direction des services vétérinaires (DSV) en collaboration avec l'Ordre des Vétérinaires. Les vétérinaires privés intéressés seront invités à soumissionnés. Une fois sélectionnés, ils auront à la responsabilité de constituer leur propre réseau d'auxiliaire santé animale/élevage, d'assurer la formation de ceux-ci, la fourniture en équipements et en médicaments et d'assurer le suivi des prestations qui seront faites sous leur responsabilité. Ils prépareront un plan d'action budgétisé qui sera soumis au projet pour avis technique de la DSV et accord financier du projet.

Composante 2: Renforcement des capacités et actions publiques de services

V.7. ***Objectifs et apports du projet.*** La composante visera à renforcer et à étendre les capacités et les actions publiques conduites par les services techniques du Ministère des ressources animales dans quatre domaines particuliers: (i) la protection des groupes vulnérables contre les effets néfastes des sécheresse; (ii) la sécurisation foncière; (iii) le suivi, l'analyse et la diffusion d'information commerciales; et (iv) la sécurité sanitaire.

V.8. La composante assurera le financement de:

- Le renforcement (équipement, prises de vue satellitaires/aériennes, formation) de l'Institut national de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et de la Direction des aménagements pastoraux et du foncier (DAPF) du MRA pour le suivi et la surveillance des ressources fourragères et hydriques et la diffusion des informations (notamment auprès des organisations régionales d'agropasteurs qui répercuteront à travers leur réseau de communication).
- La formation de techniciens et d'agropasteurs (auxiliaires) pour la collecte de données sur l'état de la ressource ainsi que les frais de collecte de ces informations (DAPF).
- L'élaboration, à partir des systèmes existants, d'un plan d'urgence de prévention et de gestion des crises climatiques adapté aux spécificités des ménages agropastoraux (DEP).
- Le financement d'études et d'atelier de concertation/mise en débat sur les questions foncières et pour la préparation de textes d'application à la législation existante (DAPF).
- Le financement de la préparation, de la traduction en langues locales, de la multiplication et de la diffusion avec les organisations régionales d'agropasteurs d'un manuel de procédures à l'intention des agropasteurs pour la sécurisation foncière (procédure pour l'obtention d'arrêtés d'attribution ou de droits de jouissance, procédures pour la délimitation et/ou l'enregistrement des espaces, élaboration et enregistrement de convention pour l'utilisation et la gestion conjointes de ressources) (DAPF).
- Le renforcement du Système d'information sur les marchés (SIM) de la DEP: extension aux informations commerciales relatives aux intrants, formation du personnel et équipement, financement des opérations de collecte, de traitement et de diffusion de l'information (notamment à travers les organisations et associations régionales et diffusion des informations en temps réel sur les principaux marchés).
- La réalisation par le DGPA et les professionnels de la filière d'études régionales et de séminaires régionaux pour l'amélioration des conditions de mise en marchés des produits et le développement de nouveaux marchés.
- La préparation, la traduction en langues locales et la multiplication de guides de bonnes pratiques d'hygiènes pour les établissements de traitement et de commercialisation des produits animaux (aires d'abattage, étal de découpe–vente, petite restauration, etc.) (Direction générale des Service vétérinaires, DGSV).
- La préparation et la réalisation d'un programme de formation sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène dans les établissements de traitement des produits animaux (DGSV).
- La mise en place d'infrastructures de démonstration (aménagement et mise aux normes) et l'élaboration pour celles-ci de plan de gestion/cahier des charges. Les infrastructures

concerneront: (i) deux marchés régionaux, (ii) un marché frontalier et (iii) deux aires d'abattage (DGPA, DGSV).

- L'élaboration et la diffusion aux collectivités et aux professionnels de normes pour la construction des infrastructures et établissement de traitement et de commercialisation des produits animaux (DGPA, DGSV).
- Le renforcement en équipement de postes vétérinaires et des laboratoires régionaux en appui à la réalisation des campagnes vétérinaires et à la surveillance épidémiologique (DGSV).

V.9. **Modalités de mise en œuvre.** Les activités seront conduites par les différents services techniques responsables sur la base d'un programme d'exécution technique et financière annuel qui sera présenté par la coordination au comité de pilotage.

V.10. Concernant la réalisation des infrastructures et la fourniture des équipements, il sera procédé par des appels d'offre conformément au manuel de procédures d'exécution technique et financière qui sera préparé dans le cadre de la poursuite de la préparation du projet.

Composante 3: Appui aux investissements collectifs et privés

V.11. **Objectifs et apports du projet.** La composante visera à promouvoir et accompagner techniquement et financièrement les initiatives privées ou collectives d'investissements visant à: (i) sécuriser et améliorer l'accès, les disponibilités et l'utilisation rationnelle, durable et économique des ressources alimentaires pastorales et non pastorales, (ii) intensifier les activités de production et de traitement d'animaux et d'intrants alimentaires, et (iii) diversifier les sources de revenus des ménages agropasteurs.

V.12. La composante assurera le financement:

- Des activités de sensibilisation et de promotion auprès des bénéficiaires en appui à la préparation de mini-projets productifs d'intérêt privé ou collectif répondant aux objectifs du projet.
- Des appuis et conseils techniques nécessaires en vue de la préparation par les bénéficiaires de mini-projets à soumettre pour co-financement par le projet.
- Des frais d'équipements et de fonctionnement et coûts en ressources humaines nécessaires au processus de sélection des mini-projets.
- D'un fonds d'investissements à deux volets pour le co-financement des mini-projets préparés par les bénéficiaires qui auront été sélectionnés;
- Des appuis techniques, conseils ou formations des bénéficiaires nécessaires à la bonne exécution des mini-projets;
- Des activités de suivi-évaluation des mini-projets et de capitalisation des résultats par la DEP et les services techniques du MRA.

V.13. **Modalités de mise en œuvre.** Les activités de promotion et sensibilisation auprès des bénéficiaires seront conduites directement par les organisations régionales d'agropasteurs. Les activités d'appui technique et de conseils aux bénéficiaires pour la préparation de mini-projets à

soumettre au co-financement du projet seront confiées, au niveau de chaque région, à une structure d'appui conseil privée (ONG, bureau d'études) qui sera sélectionnée par appel d'offre.

V.14. Les activités d'appui technique, de conseils et de formation nécessaires à la bonne exécution des mini-projets seront pré-identifiées par les bénéficiaires avec l'appui de la structure d'appui conseil dans les mini-projets qui seront soumis. L'exécution de ces activités sera alors confiée aux structures d'appui conseil les plus compétentes dans le domaine sollicité sur la base de listes de compétences qui seront établies par le projet au niveau régional.

V.15. Le suivi-évaluation (résultats et performances) des mini-projets sera de la responsabilité de des services de la DEP en collaboration avec les services techniques du Ministère des ressources animales. Ces derniers assureront une capitalisation des expériences qui sera répercutée aux structures d'appui conseil à travers les programmes et plan de formation prévus dans la composante 2.

V.16. Les modalités et les mécanismes de sélection des mini-projets et de mobilisation des financements du Fonds d'investissement seront détaillés au cours des étapes ultérieures de la préparation du projet (voir « Suites à donner »). Ils devraient impliquer globalement les étapes suivantes:

- Identification et préparation des mini-projets par les bénéficiaires avec l'appui de la structure d'appui-conseil privée et transmission du dossier au Comité régional de sélection.
- Validation technique: Réception de la demande par le secrétariat du Comité régional de sélection qui, après une première vérification du dossier, transmet pour avis technico-financière à un expert ou un groupe d'expert reconnus pour leurs compétences.
- Sélection régionale: Les dossiers validés sur le plan technico-financier sont soumis au Comité régional de sélection pour approbation sur la base des autres critères qui auront été retenus (groupes vulnérables, existence de plan/comité de gestion, priorisation en fonction des montants disponibles, etc.). Un système de pondération des différents critères retenus sera élaboré au cours des étapes ultérieures de préparation du projet. Il devra permettre en adaptant pendant l'exécution du projet la pondération relative donnée à chaque critère, de piloter et d'orienter le projet.
- Préparation des contrats d'exécution par la coordination régionale du projet conformément au manuel des procédures d'exécution technique et financière.
- Exécution des mini-projets par les bénéficiaires avec l'appui des prestataires de services identifiés au sein du mini-projet préparé.
- Suivi-évaluation et capitalisation par la coordination du projet et par la DEP avec les services techniques du MRA.

V.17. Les investissements éligibles au co-financement par le projet seront de deux types, chaque type correspondra à un guichet de financement spécifique:

- Les investissements économiques d'intérêt collectif: infrastructures collectives liées à l'exploitation/gestion des ressources et à la mise en marché des produits. Ces infrastructures comprendront notamment: l'aménagement et la sécurisation des ressources agropastorales (aires de pâture, pistes à bétail points d'eau, etc.), la construction/aménagement de marchés, d'aires d'abattage. Le caractère collectif de ces infrastructures et/ou des ressources

impliquées impliquera de considérer nécessairement parmi les critères spécifiques d'éligibilité l'existence d'un comité et d'un plan de gestion négocié impliquant les parties impliquées.

- *Les investissements productifs d'intérêt privé:* investissements d'intérêt privée proposés individuellement ou par des groupements comprenant notamment les micro-projets suivants: embouche bovine et ovine, ateliers laitiers semi-intensifs, ateliers de production de volailles de ponte ou de chair, unités de production et/ou de fabrication/valorisation d'aliments pour animaux; unité de conditionnement, de conservation et de transport de fourrage; petites unités de transformation ou de commercialisation des produits agropastoraux (viande, lait, cuirs et peaux, découpe/vente de la viande, etc.); unités d'artisanat et de valorisation des produits locaux (poterie, tissage, teinture, vannerie, forgerie) et toutes autres activités de diversification des revenus des agropasteurs.

Composante 4: Gestion et coordination du projet

V.18. La composante visera à assurer la gestion financière et administrative du projet ainsi que la coordination technique des activités qui seront menées. La composante assurera le financement (i) des frais en personnel, équipements, véhicule et fonctionnement de la coordination nationale et des deux coordinations régionales du projet; (ii) des ateliers nationaux et régionaux qui seront organisés dans le cadre du lancement et de la présentation des résultats du projet; (iii) les coûts des appuis techniques temporaires qui seront apportés au projet à travers des consultations nationales et internationale; et (iv) les frais d'audit du projet.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le tableau ci-dessous résume les coûts détaillés du projet présentés en annexe 3. L'estimation des coûts a été réalisée sur la base de coûts similaires relevés au niveau de projets en cours d'exécution, notamment le Programme National de Gestion des Terroirs, le Projet Appui au Réseau de Communication sur le Pastoralisme et le Projet de Développement de l'Elevage dans la région du Liptako-Gourma.

VI.2. Le coût total du projet avec imprévus physiques et financiers a été estimé à 16,0 millions de dollars EU, soit 8,6 milliards de FCFA.

Répartition sommaire des coûts du projet par composante			
Composante	milliards FCFA	millions \$EU	%
1. Renforcement des offres privées et associatives de services	1,34	2,48	17,1
2. Renforcement des capacités et actions publiques de services	0,66	1,22	8,4
3. Appui aux investissements collectifs et privés	4,55	8,43	58,1
4. Gestion du projet	1,29	2,39	16,5
Total coûts de base	7,84	14,52	100,0
Imprévus physiques et provisions pour hausse des prix (10%)	0,78	1,44	
Total coûts du projet	8,62	15,96	

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts du projet par sources de financement envisagées. Trois principales sources de financement sont envisagées: les bénéficiaires, le Gouvernement du Burkina Faso et les bailleurs de fonds.

VII.2. La contribution des bénéficiaires sera apportée en espèce ou en nature. Elle a été estimée à 10% des investissements hors appui conseil. Un système de modulation en fonction du niveau de pauvreté (des capacités financières propres) sera élaboré au cours de la poursuite de la préparation du projet. Une estimation plus précise de la contribution des bénéficiaires pourra alors être faite.

VII.3. La contribution du Gouvernement du Burkina Faso s'élèverait à approximativement 25% des coûts totaux du projet. L'Etat contribuera au financement du projet en mettant à disposition du personnel qualifié et des bureaux/bâtiments. Il assurera un apport en espèces sur ses ressources propres (en renonçant à certaines taxes et/ou à partir des fonds PPTE).

VII.4. La contribution extérieure à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso s'élèverait, par différence, à environ 70% des coûts totaux du projet. Plusieurs partenaires techniques et financiers du Burkina Faso interviennent déjà dans le secteur de l'élevage en appui aux agropasteurs. La Banque mondiale intervient à travers le second Programme national de gestion des terroirs (PNGT2) en cours d'exécution. Dans un proche avenir, elle prévoit d'étendre son appui dans le cadre du Projet d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PÀFASP) en cours de préparation. Une partie des activités proposées dans le cadre du présent projet d'appui au développement de l'agropastoralisme dans les régions de l'Est et du Sahel pourrait ainsi être proposée par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre du financement de ce projet.

VII.5. Les autres partenaires susceptibles d'intervenir en financement du projet seraient: (i) la Banque africaine de développement (BAD) qui intervient dans la région du Sahel dans le cadre du le Projet de développement de l'élevage dans le Soum (deuxième phase); (ii) La Banque islamique de développement (BID) qui appuie déjà le développement de l'Elevage dans la région du Liptako-Gourma (projet en cours de démarrage); (iii) la BADEA qui a déjà assuré le financement, dans la région de l'Est, de la première phase du Projet de développement des ressources animales du Gourma; et (iv) la coopération Suisse qui apporte depuis plusieurs années un appui au RECOPA.

Sources de financement du projet			
Source	milliards FCFA	millions \$EU	%
Gouvernement	2,15	3,98	25
Bailleurs de fonds	6,09	11,29	71
Bénéficiaires	0,38	0,69	4
Total	8,62	15,96	100

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les étapes ultérieures de la préparation du projet (voir « Suites à donner ») prévoient une analyse des résultats attendus du projet en vue d'estimer notamment les taux de rentabilité financière et économique du projet et d'établir des indicateurs précis d'évaluation et de suivi des performances, des résultats et des impacts attendus. Globalement, les principaux bénéfices du projet se mesureront à trois niveaux: financier, économique et institutionnel.

VIII.2. Bénéfices financiers. En se basant sur les potentiels d'amélioration des systèmes d'élevage analysés dans le cadre de l'IEPC, l'augmentation de la production générée par le projet devrait permettre un accroissement des revenus des agropasteurs de l'ordre de 25% à 30%. Cette estimation prend en compte l'amélioration de la disponibilité en produits pour l'autoconsommation ainsi qu'une meilleure valorisation des produits à travers un accroissement de la part de la production commercialisée sur les marchés. Bien que non encore estimé, le revenu des acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits sera également être augmenté en raison d'une part, d'une meilleure efficacité des techniques de transformation et, d'autre part, du fait de l'accroissement des volumes traités en raison de l'accroissement des produits offerts sur les marchés. L'accroissement général des activités de production, de transformation et de commercialisation permettra également une création d'emploi direct ou indirect à travers les prestations de services induits.

VIII.3. Bénéfices économiques. Les exportations de bétail et de viande connaîtront une augmentation, ce qui aura pour conséquence d'améliorer la balance commerciale du pays et d'accroître contribution du secteur au budget de l'état à travers la taxe sur les exportations d'animaux (CSE)⁹. L'augmentation de la production laitière devrait également générer une réduction de la sortie de devises destinée aux importations de lait et produits laitiers. Les interventions du projet devraient également contribuer à réduire le transfert de bétail vers les pays voisins. Les améliorations de la qualité sanitaire des produits permettront une réduction des toxï-infections alimentaires et, par conséquent, généreront une diminution des coûts économiques engendrés par ces maladies.

VIII.4. Sur le plan institutionnel, les résultats du projet se mesureront principalement à travers:

- un renforcement des organisations régionales et groupements d'agropasteurs ainsi que des associations d'acteurs des secteurs de la transformation et de la commercialisation de produits animaux: renforcement organisationnel et fonctionnel, renforcement des capacités de services et de la gamme des services offerts, renforcement de la légitimité de la représentativité des organisations et des capacités de représentation et de négociation;
- un renforcement des capacités et de la qualité des services offerts par les prestataires privés en santé animale et en appui conseil;
- un renforcement des capacités d'intervention et de l'impact des actions des services publics;
- un renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires (système d'alerte précoce, opération SPAI), sanitaires (RESUREP).

VIII.5. D'une manière plus générale, les impacts sociaux et environnementaux du projet se traduiront par une réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté des agropasteurs et des groupes socio-économiques liés et une diminution des tensions et conflits entre les agropasteurs et les autres usagers des ressources naturelles. Les interventions du projet permettront également de générer une amélioration notable du disponible « ressources pastorales », ainsi qu'une plus forte sécurité d'accès et d'exploitation de ces ressources. L'amélioration de la cohésion entre agriculteurs et agropasteurs occasionnera une amélioration de la fertilité des terres agricoles (et subséquemment des rendements) par les contrats de fumure et les autres formes de transfert de fertilité par le bétail.

⁹ Contribution du secteur élevage. Taxe sur les exportations organisée par le Ministère du commerce et prélevée par le Trésor au niveau des douanes. Elle est prélevée par tête (bovin: 3 000 FCFA; petit ruminant: 250 FCFA, volaille: 50 FCFA et peau brute: 100 FCFA).

IX. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Les modalités d'exécution administrative, technique et financière du projet seront précisées au sein dans de manuels de procédures qui seront préparés au cours des étapes ultérieures de la préparation du projet. D'une manière générale, le projet n'interviendra pas en exécution directe des activités du projet. Ces dernières seront contractualisées aux structures associatives régionales, à des prestataires de services privés ainsi qu'aux structures publiques. Le projet interviendra essentiellement au niveau de la gestion administrative et financière du projet et en préparation, coordination et suivi des interventions des différents partenaires d'exécution.

IX.2. La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le Ministère des ressources animales. Celui-ci mettra en place un Comité de pilotage du projet et une Unité de coordination du projet (UCP) qui sera composée d'une antenne nationale basée à Ouagadougou et de deux antennes de coordination régionale (Dori et Fada N'Gourma).

IX.3. Le **Comité de pilotage** constituera l'organe d'orientation et de contrôle du projet. Il veillera à la bonne exécution du projet en fonction des objectifs fixés et sur la base des rapports d'avancement et de gestion du projet. Il approuvera les programmes de travail et les budgets prévisionnels correspondants. Présidé par le Secrétaire Général du MRA, il sera composé: (i) des représentants des agropasteurs et des autres bénéficiaires (transformateurs, commerçants) du projet, (ii) des représentants du MRA et des ministères de l'économie et des finances, (iii) des représentants des bailleurs de fonds, (iv) des représentants des ONG et associations œuvrant dans le domaine de l'élevage. Le comité de pilotage se réunira tous les six mois pour examiner les rapports d'avancement du projet établis par la Coordination nationale du projet, se prononcer sur les grandes orientations du projet en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuver le plan d'activités des prochains six mois (Programme d'exécution technique et financière, PETF). Le secrétariat du Comité de pilotage sera assuré par l'unité de coordination du projet.

IX.4. L'**Unité de coordination du projet** sera responsable: (i) de la gestion administrative et financière et (ii) de la coordination technique des activités qui seront exécutées par les partenaires opérationnels du projet. Elle aura pour tâches principales: (i) d'assurer la gestion des fonds alloué au projet; (ii) de coordonner les différentes interventions du projet; (iii) d'élaborer des plans d'action opérationnels avec les partenaires concernés; (iv) d'assurer les relations avec les institutions partenaires pour la mise en œuvre du projet et de s'assurer de la complémentarité des différentes interventions; (v) d'apporter un appui aux coordinations régionales et de suivre les activités de celles-ci; (vi) d'organiser les différentes missions extérieures; (vii) d'assurer la préparation des rapports à l'intention du comité pilotage et des réunions de celui-ci; (viii) d'assurer la préparation des évaluations (mi-parcours et fin du projet, audits financiers).

IX.5. Les **Unités de coordination régionales** auront pour tâches principales: (i) d'assurer la gestion des fonds alloués aux différentes régions pour la conduite et la mise en œuvre des activités; (ii) d'assurer la programmation et la coordination des activités régionales; (iii) de préparer des dossiers de consultation/appel d'offre aux entreprises locales; (iv) de préparer les termes de référence des différents prestataires de services qui interviendront et de suivre l'exécution conforme de ces termes de référence; (v) d'assurer la préparation des protocoles d'accord et programmes d'exécution technique et financière avec les différents prestataires de services; (vi) d'organiser les ateliers régionaux. Les coordinations régionales assureront également le secrétariat des Comités régionaux de sélection.

IX.6. Au niveau national l'unité de coordination sera composée: (i) d'un coordonnateur national de profil zootechnicien-pastoraliste, (ii) d'un expert en suivi-évaluation de profil économiste, (iii) d'un

expert financier/comptable, (iv) du personnel d'appui (Assistante de direction, chauffeurs, gardien). Au niveau régional, chaque unité de coordination comprendra: (i) un coordonnateur régional; (ii) un responsable technique et suivi-évaluation; (iii) un comptable; (iv) le personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, gardiens).

IX.7. Le dispositif ci-dessus sera complété par le recrutement et la mise à disposition auprès des organisations régionales d'agropasteurs (CRUS et RECOPA) de conseillers techniques (experts nationaux) qui, en plus de leurs activités d'appui-conseil et d'organisation des activités, assureront la liaison avec les unités régionales de coordination du projet.

IX.8. Les comptes et la gestion administrative et financière du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant, qualifié, recruté sur la base d'un appel d'offres.

IX.9. **Le *suivi et l'évaluation* du projet** seront réalisés à travers:

- Le système de suivi-évaluation du projet: les experts en suivi-évaluation collecteront régulièrement les données sur la mise en œuvre du projet. Ils établiront chaque semestre un rapport d'activités présentant l'état d'avancement du projet, des résultats et des impacts attendus. Un rapport de suivi-évaluation sera présenté tous les six mois au Comité de pilotage.
- Les visites régulières de la DEP et des services techniques du MRA au niveau des sites d'exécution des mini-projets. Chaque sera sanctionnée par un rapport d'exécution des activités qui sera transmis directement au Comité de pilotage sans passer par la coordination du projet.
- Les rapports des audits financiers.
- L'évaluation à mi-parcours du projet qui interviendra après deux ans de mise en œuvre. Elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet et les difficultés rencontrées et permettra de proposer au gouvernement, aux bailleurs et aux bénéficiaires les éventuels correctifs à apporter.
- L'évaluation finale du projet qui aura pour but de tirer les leçons et d'aider les différents acteurs du projet à renforcer les acquis dans le secteur de l'élevage.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. La mise en œuvre du projet nécessitera une assistance technique à court terme, en appui au personnel technique du projet. L'assistance technique portera sur les thématiques suivantes: (i) l'exécution du Fonds d'Investissement (évaluation/réorientation des critères d'éligibilité, des organes de gestion du Fonds, des modalités de gestion et de suivi-évaluation, etc.); (ii) la professionnalisation et l'autofinancement des associations et organisations régionales d'acteurs agropastoraux; (iii) la gestion des aménagements et des infrastructures agropastorales; (iv) la prévention et la gestion des crises climatiques; (v) le système d'information sur les marchés (bétail et produits animaux). Le tableau ci-dessous donne la répartition de l'assistance technique sur la durée du projet.

Thème	Répartition de l'assistance sur la durée du projet (en personnes-mois)											
	an 1		an 2		an 3		an 4		an 5		Total	
	N.	I.	N.	I.	N.	I.	N.	I.	N.	I.	N.	I.
Evaluation/réorientation du Fonds d'investissement		1		1		1				1		4
Professionnalisation/autofinancement des associations et organisations	2	1	2		1		1		1		7	1
Aménagements et infrastructures agropastorales	2	1	2						1		5	1
Mécanisme de prévention et de gestion des crises	1	0,5	1		1				1		4	0,5
Système d'information sur les marchés	2	0,5	1				1		1	1	5	1,5
Total	7	4	6	1	2	1	2	0	4	2	21	8

N.: national I.: international

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

XI.1. L'insécurité foncière dans laquelle évoluent les agropasteurs constitue un problème majeur. Dans la région du Sahel, le problème est moins critique à l'exercice de l'activité d'élevage pastoral. La grande majorité de la population est constituée d'agropasteurs et l'affectation des terres selon leur vocation est clairement définie et acceptée de tous, même si de nos jours les espaces pastoraux sont l'objet de convoitises, voire de défrichement. Dans la région de l'Est à tradition plus agraire, toutes les terres exploitables sont affectées à l'agriculture. Celles qui ne sont pas encore mises en valeur constituent en fait des réserves foncières agricoles qui seront progressivement défrichées au fur et à mesure de la croissance démographique. Dans ce contexte, la sécurisation foncière des espaces pastoraux à aménager devra constituer une préoccupation majeure du projet. Celle-ci s'enrichira des expériences en cours dans les régions concernées et du projet pilote de sécurisation foncière en cours d'exécution par le PNGT II.

XI.2. La participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre d'un tel projet se traduit généralement par la valorisation de la main d'œuvre non qualifiée (ramassage des agrégats, surveillance, etc.) dont le coût d'opportunité est presque nul. Pour que les agropasteurs s'approprient effectivement les investissements qui seront réalisés dans le cadre du projet, leur contribution financière devrait être substantielle. Il serait donc utile que la contribution de 10% des bénéficiaires soit en grande majorité financière.

XI.3. La gestion des aménagements et des infrastructures d'élevage devra faire l'objet d'une attention particulière. La dégradation des espaces pastoraux aménagés et la non fonctionnalité des infrastructures sont imputables à la faible prise de l'avis des bénéficiaires directs et indirects quant au choix (type, localisation) et à la nécessité des infrastructures nécessaires et, par conséquent, au peu d'effort déployé pour assurer une gestion durable des aménagements et infrastructures. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des comités et des mécanismes précis de gestion technique et financière des infrastructures et aménagements seront mis en place en conditionnalités à la mise en place ultérieure des investissements. Les agropasteurs seront en outre placer en tant que promoteur et contributeur financier de la réalisation des infrastructures et aménagements agropastoraux.

XI.4. L'aménagement et la sécurisation des aires de pâturage, s'ils ne sont pas accompagnés par une gestion rationnelle des ressources, occasionnent à terme une dégradation desdites ressources. Aussi, les aires de pâturage aménagées dans le cadre du projet seront conditionnées par la préparation d'un plan de gestion holistique de la ressource. Cette approche, éprouvée dans certains pays de la sous-région à travers le Projet Pilote Pastoral Ouest Africain (PPPOA), est adaptée aux systèmes agropastoraux.

XI.5. Des interventions sont en cours ou en projet dans le Sahel burkinabé et la région de l'Est. C'est le cas notamment du PNGT II et des projets de développement local. L'unité de coordination du projet effectuera, dès le démarrage des activités, un recensement exhaustif de ces initiatives afin de rechercher et s'assurer de la complémentarité des objectifs, approche et actions et de dégager les synergies.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les risques potentiels seront liés à la mobilisation effective de la contrepartie nationale, au temps consacré aux négociations entre agropasteurs et autres usagers des ressources naturelles, et à la mise en place et exécution du Fonds d'Investissement.

XII.2. La mobilisation effective de la contribution financière nationale est souvent très lente. De ce fait, le calendrier d'exécution du projet pourrait ne pas être respecté ou certaines actions devant être réalisées au moyen de cette contribution pourraient ne pas l'être. Dans ce cas de figure, les objectifs du projet ne seraient pas entièrement atteints.

XII.3. Le processus de négociation des espaces pastoraux entre les agropasteurs et les autres usagers des ressources naturelles constitue un des temps forts de ce projet. Ce processus est quelquefois très long si l'on se réfère aux expériences antérieures conduites dans le cadre du projet ARECOPA dans l'Est et du Projet gestion des ressources naturelles dans les provinces du Séno et du Yagha (PGRNSY), dans la région du Sahel. Par ailleurs, à l'issue des négociations, les acquis peuvent être remis en cause par certaines personnes ou groupes d'intérêt. Enfin, l'Administration est insuffisamment outillée en matière de sécurisation foncière en milieu rural. La capitalisation des expériences et des actions pilotes de sécurisation foncière en milieu rural en cours dans le cadre du PNGT II permettra de mieux appréhender la problématique et de minimiser ce risque.

XII.4. Le Fonds d'Investissement est relativement nouveau pour les agropasteurs. Les modalités de mise en œuvre de ce Fonds devraient être suffisamment flexibles pour inciter les différents bénéficiaires à y faire recours pour la réalisation de leurs activités. Une attention particulière devrait être accordée à l'équilibre à rechercher dans le financement des actions d'intérêt privé et celles d'intérêt collectif. L'expérience pilote du Programme national de développement des services agricoles deuxième phase (PNDSA II) en la matière a révélé un engouement des bénéficiaires uniquement pour les activités génératrices de revenus (AGR) au détriment de celles relatives à la gestion des ressources naturelles. Ce projet ne donnait toutefois que fort peu la maîtrise des aménagements aux agropasteurs. La mise en place d'un double guichet et de critères d'éligibilité modulable en cours d'exécution devrait permettre de préserver un équilibre entre les types d'actions d'intérêt privé ou collectif qui seront menées.

XIII. SUITES À DONNER

XIII.1. Dans sa forme actuelle le présent profil de projet ne constitue pas encore un document final prêt à être exécuté. Parmi les activités qui devront être conduites en vue d'aboutir à un document final, il reste notamment à:

- Préciser les mécanismes et modalités de gestion et de mobilisation des fonds prévus: (i) le fonds de services, études et recherches (composante 1); et (ii) le fonds d'appuis aux investissements privés et collectifs.
- Effectuer un état des lieux du secteur associatif et privé ainsi qu'un audit des organisations régionales..

XIII.2. L'étude ci-dessus devra conduire à des propositions concrètes et opérationnelles en matière d'organisation, de structuration et de renforcement des capacités et des services offerts par les organisations et associations régionales d'acteurs agropastoraux. Elle conduira à l'élaboration d'un plan de formation budgétisé. En plus des recommandations qui seront faites en terme d'organisation, de structuration, de fonctionnement et de transparence de ces organisations, l'étude aura à proposer des montages financiers visant à permettre assurer à terme l'autofinancement de ces organisations à partir de la mobilisation de ressources propres (cotisation de membres, facturation de services, prélèvement sur les transactions, etc.). L'étude inclura entre autres:

- un diagnostic « état des lieux » général des capacités, de la structuration et l'organisation du secteur associatif (organisations de producteurs/agropasteurs, organisations et associations de transformateurs ou de traitement des produits et denrées animales, organisations et associations de producteurs/transformateurs/ distributeurs d'aliments pour animaux);
- un audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel des organisations régionales d'agropasteurs (CRUS et RECOPA) et des organisations représentatives régionales regroupant les professionnels du traitement et de la commercialisation des produits animaux.

XIII.3. Il s'agira, en outre:

- d'établir une situation « avant projet » et « après projet » et l'identification des indicateurs quantitatifs de suivi des résultats, performances et impacts et effectuer l'analyse économique et financière du projet;
- d'effectuer un recensement des prestataires de services privés (appui conseil, santé animale) et un diagnostic « état des lieux » général des compétences et capacités de ceux-ci;
- de réparer les manuels de procédures d'exécution technique et financière du projet et l'élaborer un programme et un calendrier détaillés d'exécution pour les deux premières années;
- de réaliser une étude d'impact environnemental (obligatoire avant tout démarrage du projet conformément à la législation en vigueur au Burkina Faso); l'étude devra conduire à la préparation d'un plan de gestion environnementale visant à atténuer les effets négatifs et à optimiser les effets positifs du projet.

ANNEXES

Annexe 1: Carte de la zone du projet

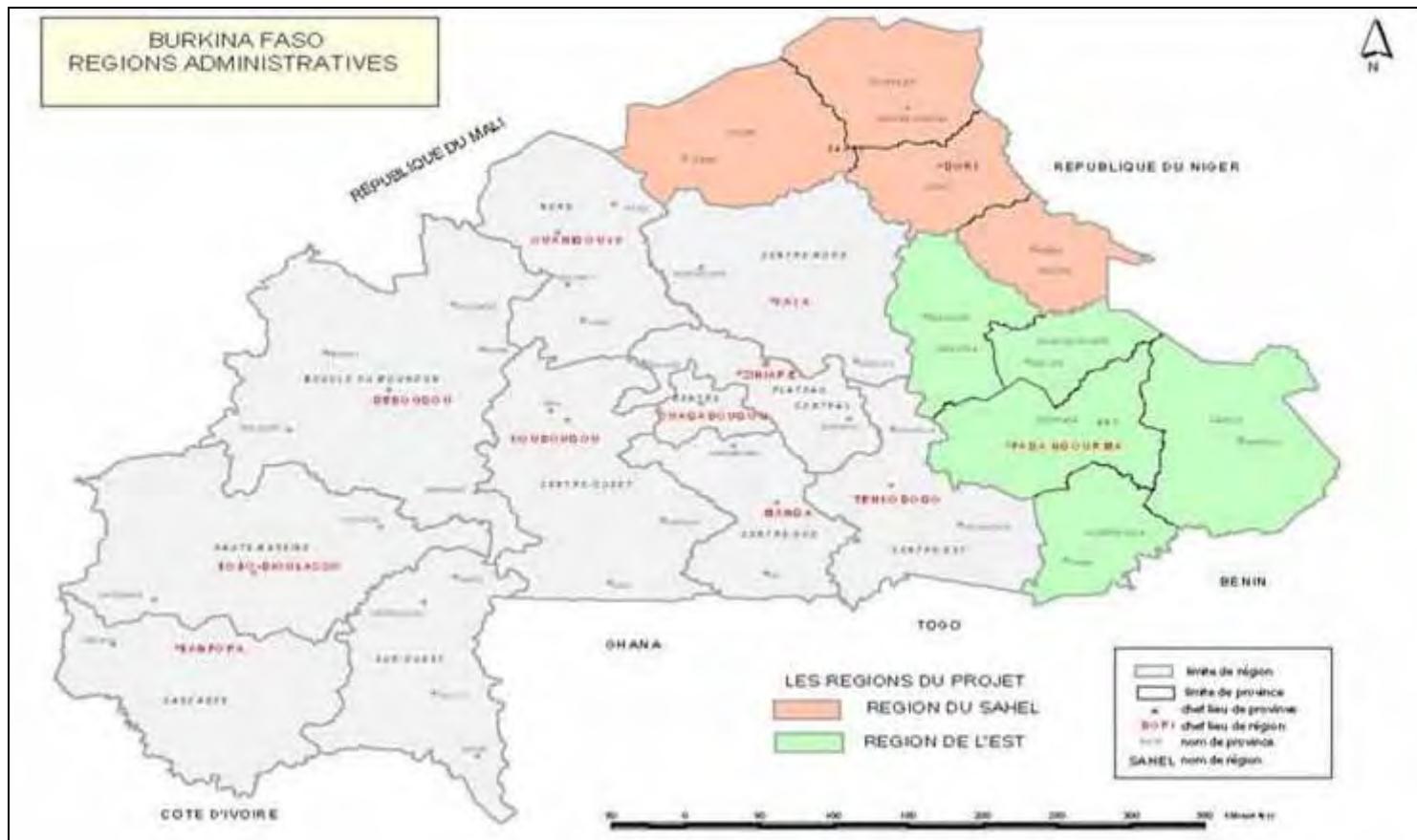
Annexe 2: Cadre logique du projet

Annexe 3: Coûts détaillés du projet

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Burkina Faso: Profil de projet d'investissement « Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel »

Annexe 1: Carte de la zone du projet



Annexe 2: Cadre logique du projet

Description narrative	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification	Suppositions importantes et risques
Objectif global Améliorer la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réduction de la pauvreté en milieu rural Accroissement de la part du revenu des activités d'élevage dans le revenu agricole total des ménages Taux d'accroissement du PIB élevage 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les revenus des ménages et sur la consommation des ménages Rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP 	
Objectif du projet Améliorer et sécuriser les revenus des agropasteurs dans les régions du Sahel et de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accroissement des revenus de l'élevage Réduction de l'écart entre le revenu des ménages et le seuil de pauvreté Accroissement du bilan céréalier de saison sèche 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les revenus des ménages Enquête annuelle sur la production 	Actions et mesures de promotion de la mobilité des animaux effectivement prises par le GVT
Objectifs spécifiques 1. Sécuriser et accroître les disponibilités, l'accès et l'exploitation durables aux ressources pastorales	<ul style="list-style-type: none"> Nb infrastructures agropastorales Superficies pastorales créées Nb de conventions de gestion des ressources enregistrées Nb de titres (jouissance, attribution...) officiels émis 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet Documents de l'administration foncière 	Retard/difficultés dans les processus de négociation pour la mise en place des comités et plan de gestion
2. Amélioration de l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> Types et nombre d'infrastructures de traitement et de commercialisation des produits animaux réhabilités ou créés Nb de contrats commerciaux élaborés Taux d'accroissement de part des produits d'élevage commercialisés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du projet, documents réception des travaux, rapports du projet 	
3. Intensification, optimisation des activités de production et de traitement des produits animaux et diversification des revenus	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'amélioration de la productivité Taux d'amélioration de la rentabilité du travail ou du capital Nb de mini-projets de diversification des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'enquête du projet 	

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Burkina Faso: Profil de projet d'investissement « *Projet d'appui au développement agropastoral dans les régions de l'Est et du Sahel* »

Description narrative	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification	Suppositions importantes et risques
Composantes Composante 1: Renforcement des offres privées et associatives de services	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'organisations de base et d'unions fonctionnelles • Nb nature et type de services offerts aux agropasteurs • Nb d'accords sur la gestion des ressources négociés • Nb de tensions/confits réglés par négociation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités; Rapports du Comité de pilotage; • Rapports d'évaluation • Rapports d'études spécifiques 	
Activités: 1.1. Formation des représentants associatifs et des prestataires de services privés sur les questions de gestion foncière et la contractualisation des liens commerciaux 1.2. Formation des élus locaux et autorités coutumières sur les questions de gestion foncière 1.3. Formation d'agropasteurs et d'acteurs des filières sur la « contractualisation » des liens commerciaux 1.4. Elaboration de modèles technico-financiers fiables pour les opérations de production et de traitements des produits et intrants alimentaires 1.5. Elaboration d'une base de données des prestataires de services; des services adaptés sont offerts aux agropasteurs 1.6. Fonds de services, d'études et de recherche 1.7. Sensibilisation, information et mise en débats des questions foncières 1.8. Appui technique, équipement, fonctionnement et véhicule aux organisations régionales d'agropasteurs 1.9. Appui à l'installation de vétérinaires privés 1.10. Création de réseaux d'axillaires de santé animale/élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Programme et outils de formation élaborés • Nb de personnes formées • Programme et outils de formation élaborés • Nb de personnes formées • Nb de modèles préparés • Base de données des prestataires potentiels au niveau des organisations régionales d'agropasteurs • Nb de personnes ayant bénéficié d'appui conseil contractualisé; Nb d'études réalisées; nb de réunions/rencontres de négociation organisées; nb de contrats de recherche passés • Nb émissions radio effectuées; nb de clubs d'écoute; nb d'ateliers • Mise à disposition physique • Nb de vétérinaires installés • Nb d'auxiliaires sous contrats avec les vétérinaires; nb de formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de formation • Rapports d'étude • Rapports d'activités • Programmes des radios • Rapports d'activités des unions d'agropasteurs 	